

# BESOIN D'UN NOUVEAU CHAUFFE-EAU ?

**Votre chauffe-eau électrique ne fonctionne plus aussi bien qu'avant ? Il est peut-être temps de le changer.**

PAR JACQUELINE SIMONEAU

N'attendez pas que votre chauffe-eau brise et cause d'importants dégâts d'eau pour le remplacer. Cela pourrait vous coûter cher. Mais comment être sûr que votre chauffe-eau est bel et bien en fin de vie ? Selon Caroline Blazy, directrice marketing et numérique à HydroSolution, si l'eau vous semble moins chaude qu'avant ou qu'elle s'épuise plus vite durant votre douche, c'est probablement la faute d'un élément brûlé. Mais si l'eau semble légèrement rougeâtre ou si vous notez de la rouille dans le bas de la cuve ou des gouttelettes d'humidité sur la paroi du chauffe-eau, il est grand temps de le changer. Autre indice : son âge. La durée de vie d'un chauffe-eau est d'environ 10 à 15 ans. Une plaque descriptive sur le réservoir vous renseignera sur sa date de fabrication.

## Faire le bon choix

Les chauffe-eau ne se ressemblent pas tous. Pour vous y retrouver, voici quelques points à retenir.

► **LA CAPACITÉ DU RÉSERVOIR.** 40 ou 60 gallons ? Tout dépend de votre consommation. Considérez le nombre d'occupants, le nombre de salles de bains et vos besoins en eau. Souvent, le nombre de chambres peut être un bon indicateur de la capacité requise : pour deux chambres, 40 gallons devraient suffire, et pour 3 chambres, 60 gallons. Êtes-vous plus bain que douche ? Le bain requiert davantage d'eau... à moins que vous ayez des ados amateurs de longues douches ! Utilisez-vous souvent la laveuse et le lave-vaisselle, parfois même simultanément ? Si votre consommation d'eau est élevée, un 60 gallons s'impose.



**BON À SAVOIR** ► Le fabricant de chauffe-eau peut également révoquer sa garantie à cause de l'eau qui peut être « dure ». Sur le site d'HydroSolution, il est écrit : l'eau dure contient beaucoup de calcium (calcaire). Sous l'effet de la chaleur, il risque de s'agglomérer et de former du tartre. À long terme, le tartre bouche les canalisations et encrasse le chauffe-eau.

- **L'ENTRÉE D'EAU.** Selon Caroline Blazy, un chauffe-eau de bonne qualité aura une entrée d'eau à la base du réservoir. Ainsi, l'eau froide n'entre pas directement en contact avec l'eau chaude accumulée dans le haut du réservoir, ce qui assure une meilleure circulation de l'eau et un chauffage optimisé. On obtient instantanément 10 % plus d'eau chaude qu'avec un modèle standard.
- **LES ÉLÉMENTS.** Certains modèles de chauffe-eau comptent trois éléments chauffants de puissances variées au lieu de deux. Leur avantage (surtout pour une famille de 4 personnes) : en maintenant une température plus uniforme à l'intérieur du réservoir, ils contribuent à diminuer la demande d'électricité en période de pointe.

- ▶ **L'INTÉRIEUR DE LA CUVE.** La qualité du revêtement intérieur du réservoir peut avoir une incidence sur sa longévité. « Un procédé de double vitrification avec double cuisson offre une résistance accrue contre la corrosion et permet de faire durer le chauffe-eau jusqu' à 15 ans », précise Caroline Blazy.
- ▶ **LA GARANTIE.** La garantie du fabricant est un bon indice de la qualité d'un chauffe-eau. Les modèles d'entrée de gamme offrent généralement une garantie de 6 ans sur le réservoir, alors que les hauts de gamme proposent une garantie de 10 ans et plus. Cela dit, rappelez-vous que le chauffe-eau doit toujours être maintenu debout lors du transport afin de prévenir les bris. Le fabricant pourrait révoquer sa garantie en cas de transport inadéquat ou de mauvaise installation. Pour votre tranquillité d'esprit, faites-le livrer et installer par un professionnel. Si votre eau provient d'un puits, informez-vous bien sur la garantie. Un surplus de minéraux dans votre eau pourrait également l'annuler.

**MEMBRES CAA-QUÉBEC ▶**

N'hésitez pas à recourir aux services-conseils en habitation et au réseau des entreprises recommandées en habitation de CAA-Québec. Et si vous songez à changer votre chauffe-eau, pensez à HydroSolution. Les membres CAA-Québec bénéficient d'un rabais de 60 \$ sur tout nouvel achat ou toute nouvelle location d'un chauffe-eau de 40 ou 60 gallons.



©HYDROSOLUTION

« Les assureurs recommandent généralement de remplacer le chauffe-eau après 10 à 15 ans de vie utile, rappelle Suzanne Michaud, vice-présidente assurances à CAA-Québec. Au-delà de cette période qui varie d'un assureur à l'autre, l'assureur se réserve le droit de ne pas couvrir les dégâts causés par ledit chauffe-eau. » Une mauvaise installation peut aussi entraîner un refus de couvrir les dommages. Informez-vous.